

Aides aux investissements 2020 : Nouvel appel à projets.

Dans le cadre des aides aux investissements viti-vinicoles, FranceAgriMer alloue une nouvelle enveloppe de 130 millions d'euros à la mesure. L'appel à projets ouvrira début décembre prochain, avec un taux d'aides fixé à 30 % des dépenses éligibles HT.

Aucun changement majeur n'est à noter pour ce nouvel appel à projets. Comme les années précédentes, en cas de dépassement de l'enveloppe, les demandes éligibles feront l'objet d'un classement par ordre de priorité en fonction de différents critères relevant principalement du domaine environnemental.

Les viticulteurs intéressés devront en effectuer leur demande via la téléprocédure « Viti-investissement », accessible sur le portail des e-services FranceAgriMer. La date limite de dépôt du dossier complet en ligne (incluant les pièces justificatives) est fixée au 14 février 2020 à 12h00.

Pour rappel, les travaux (dont l'acceptation des devis) ne doivent pas débuter avant d'avoir obtenu l'accord de FranceAgriMer, faute de quoi l'intégralité de la demande sera rejetée.

Marine DURAND, Responsable du service accompagnement à l'UGVC, se dit « satisfaite que la mesure soit reconduite et heureuse de pouvoir accompagner les viticulteurs dans leur projet d'investissements. Les démarches administratives sont lourdes à effectuer et les sources d'erreurs sont nombreuses, conduisant parfois à des pénalités voire au rejet du dossier. La téléprocédure mise en place par FranceAgriMer n'est pas intuitive et peut s'avérer décourageante pour bon nombre de viticulteurs. C'est pourquoi l'équipe du service accompagnement de l'UGVC aide ses adhérents ».

CONTACT

Marine DURAND – Responsable Accompagnement
juridique@ugvc.fr - 05 45 36 59 88